



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**21 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS formant la majorité des membres en exercice.

**5 excusé(e)s :** M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

**1 absent :** M. Grégory FONTENEAU

**Secrétaires de séance :** Mme Katell SEVIN-RENAULT et M. Samuel TRAVERS

**Date de convocation :** le 9 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

2024\_04\_15\_07

**Nomenclature :** 2.1

**Renoncement à l'exercice des droits liés à l'emplacement réservé n°4**

**Rapporteur :** M. le Maire

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que selon le plan local d'urbanisme (PLU) applicable depuis le 08.07.2021, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier est bénéficiaire d'un emplacement réservé (n°4) sur la propriété située 16 rue du Stade à Saint-Aubin-du-Cormier (35140), cadastrée section AB n°317 (parcelle d'une superficie totale de 2262m<sup>2</sup>).

Le plan de zonage centre-ville du PLU mentionne que ce terrain réservé, d'une superficie de 666m<sup>2</sup>, a pour destination « l'aménagement d'équipements collectifs ».

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme CHEMIN Monique et Mme JEULAND Marie propriétaires du terrain grevé de la servitude susmentionnée, mettent la commune en demeure de procéder à l'acquisition de l'emplacement réservé n°4 ayant une superficie de 666m<sup>2</sup> (article L230-1 du code de l'urbanisme).

M. le Maire indique au conseil municipal que le renoncement à l'exercice du droit d'acquisition conduirait au renoncement des droits de la commune sur cet emplacement réservé.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- renonce à l'exercice de son droit d'acquisition de la parcelle.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)